DGA SCS
Direction de l'Autonomie
Transport Adapté

IÈVRE

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PRISE EN CHARGE TRANSPORT SCOLAIRE DES ELEVES OU ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

ANNEE SCOLAIRE 2024–2025

RENOUVELLEMENT ☐ NOUVELLE DEMANDE ☐									
Etablissement scolaire fré	quenté (Année scolaire 2023-20	24) :							
Nom de la Société de Transport (Année scolaire 2023-2024) :									
RENSEIGNEMENTS (CONCERNANT L'ELEVE								
NOM		Prénom							
		Sexe □ Féminin □ M							
	Adresse de résidence de l'élève								
RENSEIGNEMENTS H	REPRESENTANT LEGAL	ou LIEU D'ACCUEIL (cet e	encadré sera l'adresse de facturation)						
☐ Madame ☐ Monsie	eur	(Employeur :) 🗖 Tuteur légal						
NOM :		Prénom :							
Adresse :									
Code postal Commune									
Date de naissance du représentant légal /									
N° téléphone fixe :	N° télé	phone portable :							
E mail :									
GARDE ALTERNEE (coordonnées second j	foyer) (si et uniquement si be	soin d'un transport)						
☐ Madame ☐ Monsie	eur								
NOM :		Prénom :							
Adresse :									
Code postal	Commune								
Date de naissance du représ	sentant légal / /	·							
N° téléphone fixe :	N° télé	phone portable :							
=•	<u>.</u>								
Garde alternée : Semaine paire ☐ Madame ☐ Monsieur / Semaine impaire ☐ Madame ☐ Monsieur Joindre copie de la décision de justice relative à la garde de l'enfant.									
AUTRES RENSEIGNE	MENTS (à compléter d	obligatoirement)							
Activité Professionnelle des re		I							
	Parent 1 ☐ En activité ☐ Sans activité	Parent 2 ☐ En activité ☐ Sans activité	Tuteur légal ☐ En activité ☐ Sans activité						
Employeur	I in detivite I sains detivite	I Suns detivite	El activite						
Adresse du lieu de travail									
Jours travaillés	Lu Ma Me Je Ve	Lu Ma Me Je Ve	Lu Ma Me Je Ve						
Composition du foyer au domicile de l'élève : Nombre total d'enfants à charge :									
(Ou	acs, cinanas, a charge								

Nom de	l'établissement scolaire :						
	complète de l'établissement :						
	de l'élève : ☐ Demi-pens						
	 uivie en 2024–2025 : ULIS (I CM2 □		
	☐ ULIS (Collège) : 6 ^e ☐ 5e ☐ ☐ ULIS (Lycée) : 2 ^{nde} ☐ 1 ^{ère} ☐ ☐ SEGPA : 6e ☐ 5e ☐ 4e	☐ Terminale					
□ AUTI	RES (à préciser)						
Votre e	nfant sera t'il scolarisé dans soi	n établissemer	nt de secteur :		□ ou	II 🔲 NON	
Si NON,	le choix de l'établissement est	-il imposé par	le handicap de	e votre enfant	? □ ou	II 🗖 NON	
Précisez	: autre(s) raison(s) :						
MODA	LITES DE PRISE EN CHA	R G E					
Le Co	onseil départemental, autorité c port.	organisatrice, ro	este seul décio	leur des moda	lités de prise	en charge des	frais de
	TRANSPORT EN VEHICULE	FAMILIAL					
	Le Département peut verser, so transport de l'élève ou de l'étud l'indemnité est fixé à 0,30 € paller/retour par jour de scolarité d'affectation, hormis si le condicommune de scolarité.	iant est assuré ar kilomètre pa é (ou par sema	au moyen d'ur arcouru en pré iine pour les ir	véhicule perso sence de l'élè nternes) entre	onnel (parents, ve dans le vél le domicile et	tuteur). Le mo nicule sur la b l'établissement	ontant de ase d'un scolaire
	Renseignements complémentaire	es <i>(Cochez les d</i>	ases correspon	dantes)			
	Possédez-vous un véhicule persor	nnel : OUI	□ NO	N 🗆			
	Distance simple séparant le domi	cile de l'établiss	ement scolaire	:	kms		
	Description des jours de transport de l'élève effectués par la famille	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	
							l
	Matin						

SCOLARITÉ PRÉVUE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025 (Cochez les cases correspondantes)

IMPORTANT: Tout élève ou étudiant bénéficiaire de l'Allocation Individuelle de transport Scolaire et qui souhaite utiliser les transports en commun doit en informer rapidement le Département. A défaut, les montants versés indûment feront l'objet de récupérations.

PIECES A JOINDRE:

- Joindre impérativement un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) au formulaire

APRES LA RENTREE SCOLAIRE:

- une copie du certificat de scolarité
- une copie de l'emploi du temps de l'année scolaire

^{*} En fonction des circuits de transport scolaire adapté déjà existants et pouvant convenir à l'enfant, le Conseil départemental se réserve la possibilité de refuser la mise en place du dispositif de remboursement des frais de transport en véhicule familial. Toutefois, en cas d'impossibilité pour le Département d'intégrer un élève dans un circuit, l'attribution de cette aide sera proposée à la famille.

	UTILISATIO	N D'UN	MOYEN D	E TRANS	PORT EN C	омми	N .				
	Car scolaire (l'inscription doit être faite directement par les représentants légaux sur le site du Conseil Régional : www.bourgognefranchecomte.fr).										
	Bus de Ville	** (rése	eau Tanéo)	** Frais d'abo	nnement p	ris en chargo	e par le Cons	seil dé	partemental		
	Train*** □				*** Frais d'ab	onnement i	remboursés	par le Conse	eil dép	artemental	
	72 euros. <u>Si l'</u> <u>IMPORTANT</u> de votre dem	ation finar adresse de : Ne pas jo ande de ti	ncière est de e facturation bindre de pai ransport par	mandée au <u>est différent</u> <u>ement à l'im</u> le Conseil dé	E ADAPTE représentant e, merci de bie p rimé de dem partemental, Comptable de	en vouloir e nande de pr vous recevi	n informer l ise en char ez, ultérieu	<u>le Conseil dé</u> ge des frais rement, à vo	parte de tra otre d	<u>mental.</u> <u>nsport</u> : après omicile un Avi	acceptation
Trajet à prendre en charge par le service de transport											
	Lundi 🗆			rdi □		Mercredi □		Jeudi □		Vendr	
	□ Aller □	Retour	☐ Aller	☐ Retour	☐ Aller	☐ Retou	ır 📗 🗆 Alle	er 📗 🗆 Ret	our	☐ Aller	☐ Retour
Planr	Planning de scolarisation ☐ Inconnu à ce jour Lundi ☐ Mardi ☐ Mercredi ☐ Jeudi ☐ Vendredi ☐										
	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Midi	Matin	Soir	Ma	tin Soir	<u>r </u>
Les horaires des cours de l'élève constituent une information obligatoire du dossier d'inscription. Ils sont à faire parvenir dans les plus brefs délais au Conseil départemental si ceux-ci ne sont pas connus à la date de renseignement du présent formulaire. Toute évolution dans l'emploi du temps modifiant les conditions de prise en charge de l'élève en cours d'année, doit IMPERATIVEMENT être communiquée par écrit à l'Unité Transport Adapté (rendez-vous médicaux, SESSAD, séances CMPP, etc : trajets non pris en charge par le Département). L'élève bénéficie-t-il d'un(e) AESH (Accompagnant(e) d'Elève en Situation de Handicap) ? Oui Non TRANSPORT POUR L'ANNEE 2024-2025 : A compter du											
MATE	RIEL UTILI	SE (à l	remplir	obligat	oirement)					
	□ Non aucun matériel □ Oui (Renseigner les lignes suivantes) : □ Déambulateur □ Coque □ Béquilles □ Fauteuil électrique □ Fauteuil manuel □ Pliable □ Non pliable □ Autre appareillage (à préciser)										
⚠ Le	conducteur n'e	est pas ho	abilité à ass	urer le tran	sfert.						
Renseig											

<u>PIECES A JOINDRE IMPERATIVEMENT A CE FORMULAIRE</u>:

- Copie de la notification de la CDAPH en cours de validité mentionnant l'affectation scolaire (ULIS, SEGPA)
- Copie de la décision d'affectation de l'enfant délivré par les services de l'Académie de la Nièvre.

Transmission de ce formulaire à l'adresse suivante :

Conseil départemental de la Nièvre Direction de l'Autonomie Unité Transport Adapté 11 rue Émile Combes - 58000 Nevers

CONTACT: Unité Transport Adapté: Tél.: 03.86.61.87.08 - Courriel: transportadapte@nievre.fr

↑ Tout imprimé transmis par courriel doit être en format .pdf parfaitement lisible.

TRAITEMENT DES INFORMATIONS RECUEILLIES DANS CE PRESENT FORMULAIRE

Les informations recueillies à partir du présent formulaire font l'objet d'un traitement auquel vous consentez et sont destinées au Département de la Nièvre afin de gérer vos demandes et à des fins statistiques d'utilisation. Elles sont utilisées uniquement par le Service Administratif, Budgétaire et Transport Adapté du Département.

Conformément au cadre juridique sur la protection des données personnelles en vigueur (Règlement Général de Protection des Données n-RGPD et Loi « Informatique et Libertés modifiée), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation des informations qui vous concernent. Vous pouvez également définir le sort de vos données après votre décès. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative.

L'ensemble de ces demandes doivent être adressées, en justifiant de votre identité, par voie postale à l'adresse suivante : Département de la Nièvre – A l'attention de la Déléguée à la Protection des Données – Hôtel du Département – 58039 NEVERS Cedex, ou par courriel à l'adresse : protection.donnees@nievre.fr

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL (3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07 – Téléphone : 01.53.73.22.22. www.cnil.fr).